

Le Président

Monsieur Christian HUBERT
Président
Communauté de communes de Couesnon-
Marches-de-Bretagne
Parc d'activités Coglais Saint Eustache
Saint Etienne-en-Coglais
BP22
35460 MAEN-ROCH

Rennes, le 10 MARS 2025

Monsieur le Président,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en tant que Personne Publique Associée, a été sollicité par la communauté de communes de Couesnon-Marches-de-Bretagne, le 30 janvier 2025, sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rimou (délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2024).

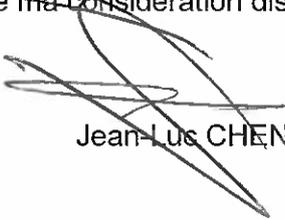
L'objet de cette modification n°1 porte sur la création d'un Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à destination d'activité à proximité du bourg pour permettre le maintien d'une activité de travaux agricoles.

Le Département émet des recommandations uniquement sur les compétences qui lui incombent comme notamment les routes départementales, les espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

En cas de création ou de modification d'accès sur la route départementale n°18, le demandeur devra prendre contact au préalable avec le gestionnaire de la voirie départementale, le service construction de l'agence du Pays de Fougères.

Aucune autre observation n'est à formuler concernant ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT

Copie : - Mairie de RIMOU
- Madame Emmanuelle ROUSSET, Vice-présidente
- Madame Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Agence du Pays de Fougères

